

Extrait du Portail Web de Cotonou au Bénin

<http://cotonou-ca-bouge.net>

L'administration publique

- Guide de l'expatrié - Formalités administratives -

Date de mise en ligne : mardi 6 mars 2007

Portail Web de Cotonou au Bénin

Cotonou est aussi la plus grande ville de l'administration du Bénin. Le gouvernement, la justice ainsi que toutes les grandes institutions de la République siègent dans cette ville. Seuls l'Assemblée Nationale, le ministère de l'enseignement primaire et secondaire et des annexes de certains ministères siègent à Porto-Novo, la capitale. Depuis le coup, la plus part des démarches administratives se font à Cotonou.

Ville département et chef lieu des départements du Littoral et de l'Atlantique, Cotonou abrite également l'administration déconcentrée et départementale comme la préfecture et les directions départementales des ministères.

Les institutions internationales et régionales ainsi que les représentations diplomatiques ont pratiquement toutes leurs sièges à Cotonou.

Pour résoudre les éventuels problèmes entre les usagers et l'administration publique, l'actuel président de la République a institué par décret, le 26 août 2006, l'Organe Présidentiel de Médiation. Cet organe peut être saisi gratuitement par n'importe quel administré (physique et moral) dont les démarches sont restées infructueuses et qui a précédemment envoyé une lettre de recours à ladite administration ou qui est litige avec l'administration. Le médiateur a également une mission de rapprochement, de conciliation et d'arbitrage entre les forces politiques et sociales.